

Extrait du Puissance 2D - Le développement durable en région

<http://puissance2d.fr/Fausses-bananes-bio-l-agro-industrie-chimique-de-la-banane-contre-l-agriculture-biologique>

# "Fausses bananes bio" : l'agro-industrie chimique de la banane contre l'agriculture biologique

- Enjeux/Débats -

Date de mise en ligne : vendredi 17 mars 2017

## **Description :**

A l'ouverture du salon de l'agriculture, le 25 février 2017, l'agro-industrie bananière conventionnelle de Guadeloupe et Martinique, représentée par l'UGBAN, a lancé une campagne de communication dénonçant de « fausses » bananes bio dont ils assurent pourtant l'importation massive en France. Malgré la décision du 1er mars du Juge des référés du Tribunal de grande instance de Paris, enjoignant l'UGPBAN à cesser sa campagne de communication, les industriels continuent leur entreprise de désinformation au service de leurs intérêts économiques. De quoi irriter la fédération nationale de l'Agriculture biologique, qui entend "rétablir quelques vérités réglementaires et poser la question du développement d'une filière paysanne locale".

**Copyright © Puissance 2D - Le développement durable en région - Tous droits**

**réservés**

---

### Une filière « banane durable » française tout à fait chimique et fortement subventionnée

Pendant plus de nombreuses années, les bananeraies des Antilles françaises ont été cultivées sous chlordane, un insecticide particulièrement toxique<sup>1</sup>.

Les autorités publiques connaissaient les dangers de cette molécule mais n'ont rien fait laissant la population des Antilles développer des troubles neurologiques et cancéreux (un taux de cancer de la prostate le plus élevé au monde). 20% des terres au moins sont aujourd'hui durablement polluées.

Le plan « banane durable 1 » a été lancé par le ministère de l'agriculture en 2008, pour près de 100 millions d'aides publiques sur 6 ans, pour « sauver » une monoculture d'exportation, concentrée sur un nombre toujours plus faible d'exploitations très largement subventionnées (aides Posei)<sup>2</sup> afin de maintenir les cultures exportatrices dites « structurantes » (banane, canne à sucre), aux résultats contestés.

[1 https://reporterre.net/Chlordecone-aux-Antilles-le](https://reporterre.net/Chlordecone-aux-Antilles-le)

<sup>2</sup> Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité. Cf. le rapport de la Cour de Comptes, février 2011, « la politique de soutien à l'agriculture des départements d'outre mer » : « L'ensemble des constatations faites conduit à s'interroger sur l'adéquation du modèle de développement agricole retenu pour ces territoires.

*La production agricole devrait y être plus tournée vers la satisfaction de la consommation locale et des demandes liées au tourisme, plutôt que vers les cultures exportatrices. »*

*( D'après le ministère d'Outre-Mer, l'aide Posei « banane » représente près de 22.000 €, par emploi direct et par an, soit environ 200K€, en moyenne par exploitation par an :*

<http://www.outre-mer.gouv.fr/accompagnement-de-la-filiere-banane> )

Des efforts substantiels auraient été réalisés pour réduire les pesticides d'après les responsables de l'UGPBAN au point de se présenter en février 2017 « mieux que la bio ».

Comme le reconnaissait lui-même Philippe Ruelle, directeur de l'UGPBAN en 2015 : « (...) on a du mal à expliquer le concept de durabilité aux consommateurs . Elle n'est pas bio, mais pas tout à fait conventionnelle, elle est entre les deux. »<sup>3</sup>.

Or l'UGPBAN importe, fournit et finance directement tous les pesticides et fertilisants artificiels non-bio.

Par ailleurs ils contrôlent et subventionnent le conseil technique sur place via l'Institut IT2 (qui conseille les mêmes pesticides et fertilisants non-bio d'importation).

Ainsi, le dépliant « tarif d'achat d'intrants » de Banamart , diffusé à ses adhérents de février 2017, présente à la vente de nombreux herbicides, insecticides, rotundicides et autres fongicides de synthèse d'après récolte<sup>4</sup>.

Il y a encore quelques semaines, dans le contexte de révision de la réglementation européenne, les industriels souhaitaient interférer sur les règles de production biologiques européennes<sup>5</sup> afin de passer le plus rapidement possible en bio leurs monocultures de bananes.

L'UGPBAN demandait notamment un raccourcissement du délai de conversion (de 3 ans à 1 an) ou l'autorisation de la culture sur claies, remettant en cause le lien sol de la production biologique.

Aujourd'hui, il semblerait que l'objectif de la dénonciation de la « fausse » banane bio importée soit bien de maintenir les parts de marché de la banane conventionnelle.

Il est intéressant de rappeler que les importations de bananes bio de République dominicaine en métropole sont principalement réalisées par ces mêmes opérateurs qui la créent<sup>6</sup> ...

### Une concurrence déloyale certes, mais pas sur les critères de l'agriculture biologique...

La certification biologique de produits importés des pays tiers (hors union européenne) répond bien à des règles d'équivalence.

Les cahiers des charges « bananes bio » des pays concernés ont été jugés équivalents au label bio

## "Fausses bananes bio" : l'agro-industrie chimique de la banane contre l'agriculture biologique

européenne par la Commission Européenne.

Des organismes certificateurs indépendants et reconnus par la Commission sont chargés de s'assurer que ces exigences sont bien appliquées et réalisent au moins une fois par an des audits chez les producteurs, comme c'est le cas en Europe.

Une réunion ministérielle a eu lieu le 25 novembre 2016 sur ce sujet et a permis de répondre point par point aux arguments fallacieux des industriels présents.

Si une distorsion de concurrence peut intervenir avec certains pays, il s'agit donc de critères n'appartenant pas aux règles de l'agriculture biologique tels que le coût de la main d'œuvre, les conditions d'application (par exemple aériennes)<sup>7</sup>, ou d'homologation<sup>8</sup> de certains produits.

3 <http://www.fldhebdo.fr/durabilit> - ou - origine - france - la - banane - antillaise - communique - art392313 - 2442.html ?Itemid=329

4 Dont Glyphosate, fluazifop - p - butyl, gluphosinate, Thiabendazole, Imazalil etc.

5 Proposition de résolution au Sénat portée par l'UGPBan : <https://www.senat.fr/leg/ppr16> - 065.html

6 l'UGPBAN est le plus grand importateur de bananes bio en France : environ 40 conteneurs (800.000kg) par semaine, origine République Dominicaine.

7 Les traitements aériens peuvent donc être autorisés en pays tiers .

Les produits utilisés doivent cependant respecter les principes de l'agriculture biologique, c'est-à-dire d'être d'origine naturelle et employés en dernier recours, qu'ils soient écopandus de manière aérienne ou non.

8 En France, pour être utilisé un produit doit disposer d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), ce qui peut parfois compliquer ou retarder son utilisation.

Des dérogations, notamment pour les usages mineurs, sont obtenues régulièrement pour les besoins des agriculteurs biologiques en métropole, un fonctionnement similaire existe pour les DOM. Certains produits, comme le BANOL, composé d'huile paraffinique, est autorisé en agriculture biologique dans l'UE et donc a fortiori en pays tiers.

Cependant le produit commercial ne dispose pas encore d'AMM, c'est pourquoi l'administration française a accordé une dérogation 120 jours jusqu'au 30

### Développons des filières bio locales plutôt que les monocultures agro-industrielles

La filière de monoculture chimique de banane n'évoque jamais la seule production consécutive de banane bio martiniquaise certifiée (Michel Blondel Larougery) qui est prête pour l'export depuis 2015 !

Les producteurs bio de Martinique déclament un plan Bio pour engager enfin le développement d'une filière avec notamment du conseil technique adapté aux milieux tropicaux, une modification du régime des aides Posei adapté au rendement bio ou encore de l'animation de structuration de marchés locaux.

La FNAB demande à l'Etat de prendre ses responsabilités pour développer la filière bio locale, de la Martinique comme des autres Pays et territoires d'Outre mer, en orientant les subventions agricoles et agri-environnementales vers les producteurs bio locaux notamment les moyens du plan « banane durable 2 » (2014 - 2020).

L'attaque de l'UGPBAN contre les bananes bio révèle l'impasse économique de la production conventionnelle antillaise et sa volonté d'user de toute son influence pour maintenir une situation de rente au profit de quelques uns.

Il est temps de poser les vrais débats pour démocratiser l'agriculture et l'économie des pays et territoires d'outre mer.